



SERVICE DE LUTTE ANTI-MINES DES NATIONS UNIES UNMAS

MANDAT

Le Service de lutte anti-mines (UNMAS) fonctionne sous la Résolution 2364 (2017), adoptée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies en 2017, donnant la priorité aux efforts en matière de stabilisation et de protection des civils, au renforcement des capacités nationales dans les domaines de la neutralisation, de l'enlèvement et de la destruction des engins explosifs (NEDEX) ainsi que de la gestion des armes et des munitions.

LES ACTIVITES D'UNMAS AU MALI

PROTECTION DES CIVILS ET APPUI AU SECTEUR HUMANITAIRE

Point focal pour la lutte anti-mines, UNMAS met en œuvre, soutient et coordonne les actions contre les mines et les restes explosifs de guerre (REG), qui comprennent :

- L'enquête, le marquage et la dépollution de zones dangereuses, une fois qu'elles sont priorisées
- L'éducation aux risques des engins explosifs
- L'assistance aux victimes

UNMAS appuie également les acteurs humanitaires, via la mise à disposition de services de lutte anti-mines sur demande, avant la mise en œuvre de projets dans des zones à risque.

Les bureaux de terrain d'UNMAS à Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Tessalit et Tombouctou fournissent des services d'assurance qualité, en veillant à ce que ses partenaires se conforment aux normes internationales de l'action contre les mines (NILAM).

APPUI AUX AUTORITÉS NATIONALES

- Développement des capacités nationales de gestion de la menace explosive, de coordination de la réponse NEDEX en conformité aux normes internationales, à travers la formation, l'appui technique, le mentorat et l'équipement des Forces maliennes de défense et de sécurité (FMDS).
- Conseil et formation des autorités nationales au stockage et à la sécurisation des armes et des munitions, afin de les aider à réduire le risque d'explosions accidentelles et de pillages.
- Réhabilitation de dépôts d'armes et de munitions. A ce jour, UNMAS a réhabilité 17 sites de stockages d'armes et de munitions et un total de 341 tonnes de munitions obsolètes et non-fonctionnelles ont été détruites depuis 2014.
- 675 membres des Forces maliennes de défense et de sécurité ont reçu une formation qualifiante dans le domaine de la gestion des menaces explosives.
- Support technique apporté à la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (CNLPAL) pour la mise en œuvre des obligations des traités régionaux et internationaux ratifiés par le Mali concernant les mines, les REG et les armes et munitions, telle que la Convention sur Certaines Armes Classiques (CCAC).

APPUI AUX EFFORTS DE STABILISATION

UNMAS aide la MINUSMA à atténuer l'impact de la menace explosive, via un conseil technique et la formation du personnel de la Mission, facilitant de fait la liberté de mouvement des casques bleus mais aussi du personnel civil, et permettant la mise en œuvre du mandat de la MINUSMA dans des conditions sécuritaires convenables. Des formations spécialisées, un appui technique et des équipements sont également fournis aux compagnies NEDEX de la MINUSMA.